

Assemblée du Conseil communal

HERBEUMONT

Extrait du Code de la Démocratie locale et
De la Décentralisation

L 1122-17 – Le Conseil ne peut
prendre de résolution si la majorité
de ses membres en fonctions n'est
présente.

Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être
trouvée en nombre compétent elle
pourra, après une nouvelle et dernière
convocation, délibérer, quelque soit le
nombre des membres présents, sur les
objets mis pour la troisième fois à l'ordre
du jour.



M. ...
est invité pour la première fois à
assister à la séance qui aura lieu le
28 juillet 2009 à la maison
communale à **19h précises.**

La Secrétaire f.f.,

E. BIENFET

Le 13 juillet 2009.

Pr la Bourgmestre p.o ;
L'Echevin délégué,

J. GUILLAUME

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV de la séance précédente.
2. Contrôle de caisse du receveur – Communication.
3. Vente d'un excédent de voirie – Fixation du prix de vente – Décision.
4. Modification du cadre du personnel statutaire – Décision.
5. Fixation de conditions de promotion – Décision.
6. Travaux d'aménagement de logements d'insertion – Approbation de l'avant-projet.
7. Délégation au Collège communal pour gestion journalière – Décision.
8. Marché « comptabilité du home » – Prise d'acte.
9. Convention Mr Milcent INAMI – Décision.
10. Création d'un bureau zonal de prévention – Ratification.
11. Cadastre des cimetières « Giglux » – Approbation du CSCH.
12. Règlement de location de la Chapelle St-Roch – Approbation.

Huis-clos

1. Désignation d'un Secrétaire communal faisant fonction – Ratification.
2. Révision de l'échelle de traitement de la secrétaire communale – Approbation.
3. Personnel enseignant : réduction de prestation – Approbation.